

## Mémorandum du gouvernement britannique au gouvernement luxembourgeois (15 décembre 1967)

**Légende:** Le 15 décembre 1967, dans un mémorandum adressé au gouvernement luxembourgeois, le gouvernement britannique insiste sur l'importance de l'adhésion du Royaume-Uni aux Communautés européennes.

**Source:** Archives Nationales du Luxembourg, Luxembourg. Coopération politique européenne-Questions diverses. Adhésion de la Grande-Bretagne aux Communautés européennes 1968, AE 15 477.

**Copyright:** (c) Traduction CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays. Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

**URL:**

[http://www.cvce.eu/obj/memorandum\\_du\\_gouvernement\\_britannique\\_au\\_gouvernement\\_luxembourgeois\\_15\\_decembre\\_1967-fr-7daa4aa1-od2e-4b03-8276-c2459ac7ae7c.html](http://www.cvce.eu/obj/memorandum_du_gouvernement_britannique_au_gouvernement_luxembourgeois_15_decembre_1967-fr-7daa4aa1-od2e-4b03-8276-c2459ac7ae7c.html)



**Date de dernière mise à jour:** 05/07/2016

## Mémorandum du gouvernement britannique au gouvernement luxembourgeois (15 décembre 1967)

Alors qu'un certain nombre de propositions ont été formulées en privé et même en public pour répondre à la demande britannique d'adhésion à la Communauté européenne, ce qui d'une manière ou d'une autre a arrêté net le processus d'acceptation, le secrétaire d'État principal de Sa Majesté aux Affaires étrangères tient absolument à s'assurer qu'il n'y ait pas de malentendu chez les amis et alliés de la Grande-Bretagne quant aux raisons pour lesquelles les négociations, en vue d'un statut de membre à part entière, sont l'unique but du Royaume-Uni, tandis qu'aucune forme de compromis ne peut donner de solution aux problèmes auxquels l'Europe est aujourd'hui confrontée. C'est pourquoi il sollicite l'attention du gouvernement luxembourgeois sur les points suivants:

Lorsque le gouvernement de Sa Majesté a décidé, en mai dernier, d'aller dans le sens de la pleine adhésion à la Communauté, ses deux raisons principales étaient que:

- a) même si les résultats économiques sur le court terme étaient désavantageux pour le Royaume-Uni, les avantages économiques pour l'Europe dans son ensemble et par conséquent pour le Royaume-Uni à long terme seraient énormes, au vu de la création d'un marché unique de quelque 300 millions de personnes.
- b) l'importance d'une Europe jouant un rôle qui soit le sien dans les affaires du monde est apparue comme primordiale, sachant qu'aujourd'hui elle ne le joue pas.

Il est évident que ces résultats ne peuvent être atteints qu'avec une Europe unie et non par un groupe comprenant des membres non pleinement investis. Depuis le mois de mai, M. Wilson a insisté sur l'importance de «l'union économique» en Europe, en vue de la création d'industries à une échelle européenne qui puissent être compétitives dans le domaine technologique.

La négociation menant vers l'objectif connu de l'adhésion à part entière, basée sur le texte existant du traité de Rome, pourrait s'avérer lente et difficile. Combien plus importantes, par conséquent, seraient les difficultés d'une négociation menant vers un autre genre d'arrangement, dont la forme n'est pas connue et pour lequel il n'existe rien en matière de cadre ou de texte accepté.

Les différentes formes d'arrangements sont presque infinies, mais une chose apparaît comme commune à toutes. C'est que la situation de ceux qui demandent à adhérer doit être moins confortable que celle d'un membre à part entière. Les difficultés émanant de cette position viennent, par exemple, du fait que les décisions de la Communauté sont souvent le résultat de l'équilibre entre une concession dans un domaine contre une autre dans un autre domaine, comme entre l'industrie et l'agriculture. Un pays ne disposant que d'une voix limitée à certains secteurs ne pourrait qu'être dans une position désavantageuse dans un tel cas.

Le développement de la Communauté et le rapport d'un pays candidat avec ce développement est plus important encore. Le développement doit continuer, et tel sera le cas. De nouvelles décisions doivent être prises en permanence. Si la période de négociations est courte et qu'elle est suivie, comment l'espère le Royaume-Uni, par une adhésion à part entière, le pays candidat devra, dès cet instant, avoir les obligations d'un État membre et être pleinement associé aux prises de décisions. Il serait ainsi en situation de voter à leur propos et de partager les responsabilités correspondantes. Si, par contre, il y a un temps d'attente sous une forme ou une

autre, il est très probable que pendant longtemps des décisions pourraient être prises et finalement s'appliquer à un pays candidat qui n'aurait pris aucune part à leur élaboration. C'est le danger de la théorie selon laquelle l'adhésion probatoire devrait être automatiquement transformée en une adhésion à part entière après la satisfaction de certaines conditions. Le pays candidat devrait en effet accepter les yeux fermés et à l'avance des décisions auxquelles on n'aurait même pas encore pensé.

En supposant que les six États membres de la Communauté ne puissent trouver de base d'accord pour accepter les pays candidats aux négociations dans la situation présente, il n'y a pas de raison particulière pour penser qu'un tel accord entre les Six puisse être atteint à n'importe quel autre moment à l'avenir. En d'autres termes, même si les pays candidats sont admis dans la file d'attente, il est impossible d'être certain qu'ils soient un jour autorisés à monter à bord. Entretemps, l'incertitude peut être indéfiniment prolongée. L'argumentation et la discussion peuvent être étendues à l'infini, et pendant ce temps aucun progrès ne se fera au niveau européen et la désunion politique continuera. C'est pour ces raisons que le gouvernement de Sa Majesté a opté pour cette position, non pas pour des raisons de tactique ou de calendrier mais bien pour des raisons de principe par excellence.

AMBASSADE BRITANNIQUE,  
LUXEMBOURG.

15 décembre 1967.